

Point d'actualités Coronavirus – Pologne (28/04)

Informations SER / CAA de la zone

Bilan au 28/04 : 12 089 cas et 570 décès.

Agriculture

Sécheresse – report des paiements en raison de la pandémie

L'agence des paiements annonce le report des paiements liés aux dégâts subis par les agriculteurs en raison de conditions climatiques particulières (inondations, sécheresse, etc...) au titre de l'année 2019. Ce report concerne les agriculteurs devant percevoir plus de 5000 PLN. Les autorités justifient ce report par le manque de disponibilité des agents pour traiter ces demandes, en raison de la pandémie. Une avance de 2500 PLN sera versée à ces exploitants, suite à leur dépôt de dossier, s'il a été effectué avant l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel qui sera pris à cet effet.

Cela concerne 36 056 producteurs, qui ont subi des dommages dépassant 30% de leur production annuelle moyenne et qui peuvent prétendre à des aides supérieures à 5000 PLN.

L'agence précise également que seul 1 agriculteur sur 3 concernés a déposé une demande d'aide suite à la sécheresse de 2019 et que la moitié des demandeurs a été effectivement payés. Le président polonais avait appelé à un paiement plus rapide des indemnités.

Déchets verts – interdiction du brûlage extensif

Le ministère de l'agriculture rappelle, dans le contexte actuel de sécheresse, qu'il est interdit de brûler ses déchets verts, notamment lorsque l'on est bénéficiaire de paiements directs ou agro-environnementaux.

Le non-respect de cette exigence peut entraîner une réduction des paiements auxquels l'agriculteur peut prétendre et d'une amende de la part des autorités polonaises. Actuellement, elle s'élève à 5000 PLN, mais le ministre de l'environnement a annoncé son augmentation prochaine à 30 000 PLN.